

## Conseils pour la création d'une activité indépendante

### ✓ Objectif de la prestation

Le spécialiste responsable de la mesure de Soutien à l'Indépendance (ci après SAI) du service de l'emploi est un partenaire à disposition de toute personne envisageant de créer sa propre entreprise. Il s'agit principalement de personnes au bénéfice de l'assurance-chômage (conseil, renseignements et prestation sous forme d'indemnités journalières de SAI et cours de gestion), mais également de toute personne du canton désirant devenir indépendante, à titre de conseil.

### ✓ Conditions

La prestation est gratuite et est dispensée sur rendez-vous à toute personne intéressée à développer une petite entreprise.

### ✓ Nature de la prestation

Le spécialiste a pour fonction de conseiller les personnes concernées dans toutes les démarches administratives en lien avec le démarrage de leur activité et suivre la phase d'élaboration des personnes au bénéfice de l'assurance-chômage. Il est notamment en mesure de renseigner et d'expliquer les démarches à entreprendre dans les domaines suivants :

- statut juridique de l'entreprise ;
- affiliation auprès d'une caisse de compensation ;
- inscription au Registre du Commerce ;
- assujettissement à la TVA;
- assurances.

Considérant que le succès d'une entreprise est lié au sérieux de sa phase d'élaboration, le spécialiste examine également les questions suivantes avec les auteurs du projet :

- financement et viabilité ;
- risques (retrait du 2<sup>e</sup> pilier, saturation de certains secteurs d'activité, rentabilité, situation géographique, etc.).

Au besoin, il oriente la personne en projet vers d'autres intervenants pour obtenir la réponse à ses questions.

Le spécialiste accompagne particulièrement les personnes désireuses de créer leur propre entreprise qui sont au chômage durant la phase d'élaboration du projet: il est compétent pour les mettre au bénéfice des différentes mesures prévues par la loi fédérale sur l'assurance-chômage :

- attribution d'indemnités journalières spécifiques durant la phase d'élaboration du projet (SAI) ;
- participation à un cours de gestion intitulé "Devenir indépendant".

✓ Intéressé-e-s ?

Prenez contact avec le spécialiste responsable du SAI aux coordonnées suivantes:

**Office du marché du travail**  
**ProEmployeurs**  
**Rue du Parc 119, 2300 La Chaux-de-Fonds**  
**Tél. 032 889 88 98**  
**E-mail : [ProEmployeurs@ne.ch](mailto:ProEmployeurs@ne.ch)**